# COURRIER TYPE à l’habitant

Nous vous proposons ici un courrier type présentant le projet d’extension des consignes de tri à vos habitants. Ces courriers ne couvrent pas toutes les cibles : libre à vous de les adapter et de les multiplier relativement aux préconisations du plan de sensibilisation.

* **Courrier de lancement de l’extension des consignes de tri**

Madame, Monsieur,

Sur plus d’un million de tonnes d’emballages en plastique mises sur le marché chaque année en France, seules 230 000 tonnes sont recyclées. Jusqu’à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient en effet être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton.

**Plus simple le tri !**

**Depuis le 1er mai 2019, vous pouvez déposer dans le bac [couleur du bac de tri] tous les emballages ménagers sans distinction :** emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée… Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

**Désormais, n’hésitez plus : si c’est un emballage, il peut aller au recyclage.**

**Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).** Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes de [XXX] à [XXX] par téléphone au [XXX] ou les services du SMITOM du Nord Seine et Marne par mail trifacile@smitom-nord77.fr. Nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire dans le [journal/bulletin] de votre [commune / collectivité] [nom du journal].

Grâce à votre geste de tri, [nom commune] agit en faveur de l’environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

**En pratique**

Pour vous, le tri devient plus simple !

1/ C’est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans de sacs).

Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient** !

Recevez, Madame, Monsieur, l’expression de nos meilleures salutations.

**Prénom Nom], Président de la Collectivité de [Nom de la collectivité]**